MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE — MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION — onisep

LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

LES PRINCIPAUX ITINÉRAIRES DE FORMATION APRÈS LE BACCALAURÉAT

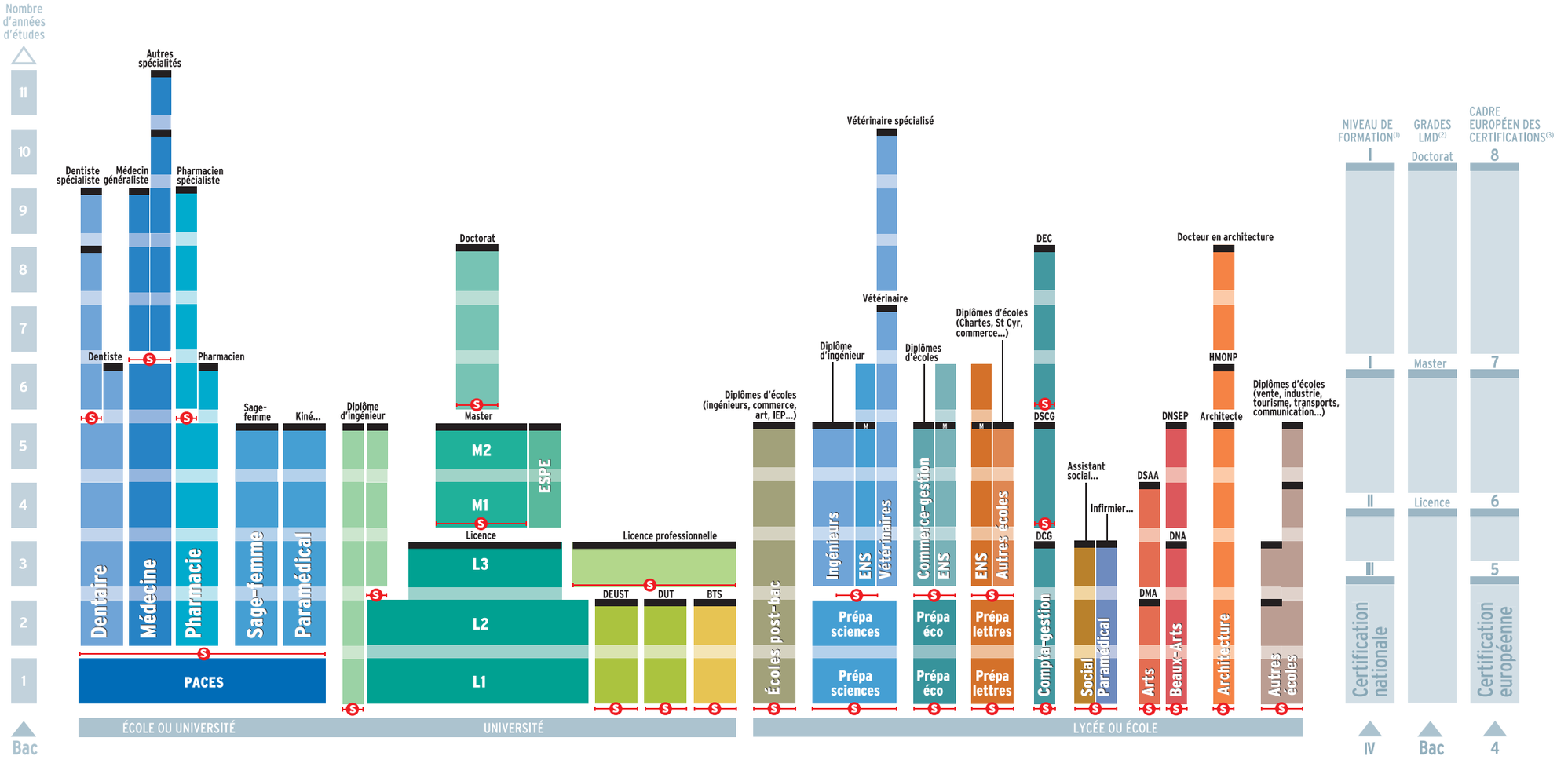

Dans l'enseignement supérieur, il existe des passerelles entre ces différentes filières.

Diplôme ou Diplôme d'État

Accès sélectif (concours à épreuves, sélection sur dossier)

BTS : brevet de technicien supérieur
D : doctorat
DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
DEC : diplôme d'expert-comptable
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DMA : diplôme des métiers d'art
DNA : diplôme national d'art
DNSEP : diplôme national supérieur d'expression plastique
DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués
DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et de gestion
DUT : diplôme universitaire de technologie
ENS : école normale supérieure
ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation
HMONP : habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre
IEP : institut d'études politiques
L : licence
M : master
PACES : première année commune aux études de santé

(1) **Le niveau de formation** permet de classer des diplômes et des certifications en fonction d'objectifs professionnels visés (métiers, fonctions ou activités). Pour en savoir plus : consultez le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

(2) **Les grades LMD :** les grades de licence, master, doctorat correspondent à des paliers de formation européens.

(3) **Le Cadre européen des certifications** (CEC, ou EQF en anglais) permet aux états membres de la Communauté européenne de comparer les certifications et les diplômes délivrés par les différents pays.